BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 540

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

327 004 875 RCS Angers.
FUSEAU.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 500000.00 EUR.
Adresse : Zac de l'Hoirie, Rue Charles Lacretelle, 49070 Beaucouzé.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : FUSEAU Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros ZAC de l'Hoirie, rue Charles Lacretelle – 49070 BEAUCOUZE RCS ANGERS 327 004 875 D. AGRO Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros 8 rue de la Claie – 49070 BEAUCOUZE RCS ANGERS 880 181 839 AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF La société "FUSEAU" et la société "D. AGRO", sus-désignées, ont établi le 14 février 2020, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (Articles L. 236-23 et L. 236-24 du Code de commerce). Aux termes de ce projet, la société "FUSEAU" ferait apport à la société "D. AGRO" de l'activité de reconditionnement de matières premières et de mélange de graines constituant une branche complète et autonome d'activités qu'elle exploite à BEAUCOUZE (49070) 8 rue de la Claie, dont l'actif est évalué à 1.256.423 euros et le passif à 336.465 euros. L'apport net serait de 919.958 euros. Il a été convenu que le passif pris en charge par la société "D. AGRO" ne serait pas garanti solidairement par la société "FUSEAU". En rémunération de cet apport, il serait attribué à la société "FUSEAU", 1.220.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros, créées par la société "D. AGRO" au titre d'une augmentation de capital de 915.000 euros, entièrement libérées. L'opération dégagera une prime d'apport d'un montant de 4.958 euros. L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée serait pris en charge par la société "D. AGRO" et réputé accompli pour son compte depuis le 1er janvier 2020. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-14, R. 228-66 et R228-67 du Code de commerce. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 18/02/2020 au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS sous le numéro pour la société "FUSEAU" et sous le numéro pour la société "D. AGRO". Pour avis.